



Vente de produit d'exposition à la place du neuf

Par **Iolita**, le **29/09/2009** à **19:08**

Bonjour,

Nous avons fait une commande dans une boutique de décoration intérieure (canapés et mobilier).

La livraison a eu 6 semaines de retard, la table était rayée et une partie du canapé manquait.

Pas de nouvelles

Nous nous sommes rendu sur le lieu de vente pour apprendre que finalement la table était la table d'exposition, et qu'il en était de même pour tout le mobilier, provenance : Asie par container et pas de possibilité de remplacement : remboursement ou remise...

Peut-on vendre des produits d'exposition sans le notifier?

18 semaines plus tard nous recevons le pouf : non conforme : réserves faites au transporteur.

Quel recours a-t-on sachant que la commande est intégralement payée depuis 14 semaines?